

Descriptif d'enseignement / *Course descriptions*

Etudiants internationaux / International undergraduate program

2022-2023

Titre du cours - *Course title*

Institutions politiques comparées

Comparative political institutions

Type de cours : Cours magistral

Langue du cours/Language of instruction : Français

Enseignant(s) – *Professor(s)*

TOULEMONDE Gilles

Maître de conférences (HDR) en Droit public

Contact : gilles.toulemonde@sciencespo-lille.eu

Résumé du cours – Objectifs - *Course description – Targets*

Le cours d'Institutions politiques comparées est à la fois un cours permettant d'approcher les grands concepts du droit constitutionnel et un cours de sensibilisation au droit comparé et à l'étude des droits étrangers. En effet, il a pour ambition d'examiner la façon dont fonctionne la démocratie, l'État de droit, les relations entre le pouvoir central et le pouvoir local et la séparation des pouvoirs dans les 27 États membres de l'Union européenne et dans quelques États supplémentaires considérés comme des modèles constitutionnels (Royaume-Uni, États-Unis, Suisse, Norvège, Islande et Japon).

Cette analyse permet d'entrevoir qu'au-delà de différences ponctuelles ou culturelles entre États se profile un véritable patrimoine constitutionnel commun aux démocraties occidentales.

Evaluation - *Assessment*

Le cours sera évalué par la réalisation par les étudiants d'un essai répondant à différentes questions posées par l'enseignant et sollicitant les concepts et mécanismes abordés en cours.

Plan – Séances - *Course outline*

Chapitre 1 – Les principes constitutionnels communs des États occidentaux

Dans ce chapitre est analysé comment le libéralisme politique du XVIII^e siècle et le mouvement démocratique depuis le milieu du XIX^e siècle ont convergé pour limiter le pouvoir des gouvernants si bien que par-delà les

différences dans l'organisation des pouvoirs ou dans la structure des États, un véritable patrimoine constitutionnel commun unit les États occidentaux.

Section 1 – Des démocraties pluralistes

- Les modalités d'expression de la démocratie (représentation/expression directe ou semi-directe)
- Le pluralisme de l'expression démocratique

Section 2 – Des États de droit

- D'États de droit à des États de droits (le développement des droits de l'Homme nouvelle pierre philosophale du droit constitutionnel)
- L'apparition et le développement de contrôles de constitutionnalité des lois

Section 3 – La forme de l'État

- Les États unitaires : où l'unité rime de moins en moins avec l'unicité
- Les États fédéraux : où l'autonomie n'est pas l'indépendance

Section 4 – Le régime politique

- Monarchies et Républiques
- L'organisation des différents régimes politiques (régimes présidentiel, parlementaire et d'assemblée ont-ils encore du sens ?)

Chapitre 2 – L'organisation des pouvoirs publics dans les démocraties occidentales

Dans ce chapitre, la focale est davantage centrée à la fois sur chacune des grandes institutions constitutionnelles des États étudiés et sur les variétés de solutions constitutionnelles que l'on rencontre dans ces différents États.

Section 1 – Les chefs d'États

- Le statut des chefs d'État (modalités de désignation et mise en jeu de leur responsabilité)
- Le rôle et les pouvoirs des chefs d'État

Section 2 – Les gouvernements

- La formation des gouvernements
- Les responsabilités des membres gouvernements (rôle et mise en jeu de leur responsabilité)

Section 3 – Les Parlements

- Le statut des Parlements et des parlementaires (bicamérisme ou monocaméralisme/incompatibilités et immunités des parlementaires)
- Le rôle et les pouvoirs des Parlements

Section 4 – Les Cours constitutionnelles

- La composition des Cours constitutionnelles
- Le rôle des Cours constitutionnelles

Bibliographie - Bibliography

Pour une première approche des notions du droit constitutionnel :

- THUMEREL, Isabelle et TOULEMONDE, Gilles, *L'essentiel des principes fondamentaux de droit constitutionnel*, éd. Gualino, coll. Les Carrés, 10^e éd. 2022-2023 (à paraître).
- TURK, Pauline, *Principes fondamentaux de droit constitutionnel*, éd. Gualino, coll. Mémentos LMD, 15^e éd. 2022-2023 (à paraître).

Pour une approche des institutions comparées :

- DE WAELE, Jean-Michel, BRACK, Nathalie et PILET Jean-Benoît (dir.), *Les démocraties européennes*, Paris : Armand Colin, coll. U., 3^e éd., 2015.
- GREWE, Constance, et RUIZ FABRI, Hélène, *Droits constitutionnels européens*, Paris : PUF, coll. Droit fondamental, série Droit politique et théorique, 1^{ère} éd., 1995.
- GROSSMAN, Emiliano, et SAUGER, Nicolas, *Introduction aux systèmes politiques nationaux de l'UE*, Bruxelles : de Boeck, coll. Ouvertures politiques, 1^{ère} éd., 2007.
- LAUVAUX, Philippe et LE DIVELLEC, Armel, *Les grandes démocraties contemporaines*, Paris : PUF, coll. Droit fondamental, série Classiques, 4^e éd., 2015.
- MENY, Yves et SUREL, Yves, *Politique comparée*, Montchrestien, coll. Domat, 8^{ème} éd., 2009.
- TOULEMONDE, Gilles, *Institutions politiques comparées*, Ellipses, coll. Mise au point, 3^{ème} éd., 2018.
- TUSSEAU, Guillaume, *Droit constitutionnel et institutions politiques*, Paris : Le Seuil, coll. Science politique, 6^e éd., 2021.

Une bibliographie plus importante est distribuée en cours.